



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



Catherine Soumillard
Le 29 mai 2018

École Catherine-Soumillard

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le 25 avril 2017. Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible sur notre site et vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet: www.csmb.qc.ca/catherinesoumillard

Doris Lizotte
Directrice



Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83.1, LIP).
Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



Actions réalisées en 2017-2018 :

Des interventions ciblées dans quelques classes ont été faites en lien avec notre objectif concernant la violence verbale. Divers ateliers de sensibilisation pour contrer la violence et l'intimidation ont été réalisés dans les classes de la maternelle à la 6^e année. En plus des animations offertes par nos techniciennes en éducation spécialisée et notre psychoéducatrice, des organismes communautaires et le SPVM ont aussi participé à l'élaboration des activités. Le but prioritaire consiste à s'assurer que tous nos élèves s'épanouissent dans un climat sain et sécuritaire. Nous vous avons fait parvenir le document « Ateliers d'habiletés sociales et programme de sensibilisation à la violence et à l'intimidation » au début de la présente année scolaire.

Nous avons ajouté six ateliers en 6^e année portant sur l'empathie et le respect verbal afin de faire diminuer les insultes.

Impacts de nos actions :

Nous avons constaté une petite diminution concernant la violence verbale mais l'objectif n'est pas encore atteint. Nous avons aussi constaté une prise de conscience chez les élèves plus vieux en rapport à leur langage irrespectueux. L'an prochain, les actions seront poursuivies et si possible bonifiées afin de maintenir l'encadrement et la prévention et ainsi viser l'atteinte de notre objectif.

Actions prévues pour 2018-2019 :

- Poursuite des ateliers de sensibilisation pour contrer la violence et l'intimidation comme cela a été réalisé cette année et par le passé.
- Continuer la surveillance active et bienveillante.
- Augmenter l'intervention 100% en réagissant à toutes les formes de violence.
- Développer d'avantage le sentiment d'empathie chez les élèves.
- Refaire le sondage (SEVI) « Sécurité à l'école, violence et intimidation » afin de vérifier l'évolution des résultats.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).